



COMMENT LIBÉRER VOS FONDS LORSQUE VOUS REMETTEZ À PLUS TARD L'UTILISATION D'ANIMAUX

Le nouveau formulaire **CDEAF7** permet aux chercheurs d'avoir accès à leurs fonds, et ce, même si leur recherche n'implique pas d'animaux dans l'immédiat.

Procédure à suivre

1. Si, lors de l'obtention d'une nouvelle subvention, vous devez faire libérer vos fonds de façon urgente pour payer des salaires ou du matériel sans toutefois entreprendre les expérimentations nécessitant l'utilisation d'animaux, le formulaire **CDEAF7** «*Demande d'accès partiel aux fonds de recherche prévoyant une utilisation future d'animaux*» doit être complété par le chercheur principal.

2. Le chercheur s'engage alors à ne pas conduire d'activités de recherche impliquant des animaux avant d'avoir obtenu le certificat d'autorisation du CDEA.

3. Le chercheur doit faire parvenir le formulaire **CDEAF7** au CDEA, qui se chargera de le transmettre ensuite au Bureau Recherche – Développement – Valorisation (BRDV), le chercheur étant en copie conforme.

4. Un suivi est assuré pour une période d'un an par le BRDV, et les fonds seront libérés au pro rata.

5. Le chercheur est responsable de soumettre auprès du CDEA, au terme de la période spécifiée d'un an:

* un nouveau formulaire **CDEAF7**, dans l'éventualité d'une prolongation nécessaire;

-OU-

* un formulaire **CDEAF1** «*Demande d'autorisation d'utiliser des animaux*» et un formulaire **CDEAF6** «*Confirmation de lien financement et autorisation du CDEA*», s'il désire entreprendre des expérimentations impliquant des animaux.

Important

Il importe de toujours utiliser les formulaires du CDEA les plus récents, disponibles sur le site Web du Comité.

Tout formulaire doit être dûment signé par le chercheur.



Les formulaires sont disponibles sur le site web du CDEA :

www.cdea.umontreal.ca

Édition Novembre 2011, vol 2, no.7

Production **CDEA en Bref**

Rédaction

Sophie Dubuisson, M.Sc.

Correction

Sylvie Marleau, Ph. D.

Véronique Gaury

Mise en page & infographie

Véronique Gaury



Saviez-vous que...
Le CDEA est sur la toile à
www.cdea.umontreal.ca



Calendrier du CDEA

Dépôt des demandes :

14 novembre 2011, 17h

16 janvier 2012, 17h

Disponibilité des résultats :

25 novembre 2011

27 janvier 2012

Formation en
expérimentation animale

Tronc commun : février 2012

Fonctionnement local : février 2012

Modules pratiques
2011



Souris : 22 novembre 2011

Chats/singes : 6 décembre 2011

Prochains modules
pratiques : février 2012

Info : Secrétariat au poste 5757
ou

cdea@umontreal.ca